



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités d'Aquitaine

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 90-980 du 1^{er} août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2019 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu les arrêtés du 5 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisième concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires et de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de second concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le jury académique des concours externes publics et privés, des concours externes spéciaux publics et privés, des seconds concours internes et seconds concours internes spéciaux publics et privés et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles est constitué comme suit pour la session 2021 :

Président :

- Monsieur Jacques CAILLAUT – Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne.

Vice-président :

- Monsieur Philippe MORISSET – Inspecteur de l'éducation nationale de la Gironde.

Membres du jury de l'enseignement public :

- Monsieur Jean Louis ALAYRAC – Inspecteur de l'éducation nationale de la Dordogne ;

- Monsieur Pierre BAZIARD – Inspecteur de l'éducation nationale des Pyrénées atlantiques ;
- Madame Marie-Hélène CUIN – Professeure d'université – INSPE d'Aquitaine – Bordeaux IV ;
- Madame Sylvie HOURMAT – Inspectrice de l'éducation nationale des Landes ;
- Madame Agnès DURANTHON – IA-IPR de Mathématiques – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Pierre KESSAS – Inspecteur de l'éducation nationale de la Gironde – Conseiller Technique 1^{er} degré ;
- Madame Anne KUBEK – Inspectrice de l'éducation nationale du Lot et Garonne ;
- Madame Fabienne OUVRARD – IA-IPR de Lettres – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Christophe PETITCOLLIN – Inspecteur de l'éducation nationale des Landes ;
- Madame Carine REYDY – Professeure d'université – INSPE d'Aquitaine – Bordeaux IV ;
- Monsieur Jean-Marie SARPOULET – IA-IPR de Lettres – Chargé de mission d'inspection en Occitan – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Jacques SARRAILLET – Chargé de mission d'inspection en Basque – Rectorat de Bordeaux.

Membres du jury de l'enseignement privé :

- Madame Odile RIMBAUD – Professeure des écoles de Gironde ;
- Madame Marie-Odile KERDRAON MORIN – Professeure des écoles de Gironde.

ARTICLE 2 :

La liste des membres de jurys dans son intégralité est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 21 DEC. 2020

Anne BISAGNI-FAURE

